

PROCES VERBAL

CONSEIL MUNICIPAL DU JEUDI 29 FEVRIER 2024

N° 1

Présents :

M. DE CESARE Salvatore - Mme KFOURY-RIACHY Rita - M. BULINSKI Christian - M. LORiot Yannick - Mme JACQUIN-FERRARI Anne-Marie - Mme FEHLICH Martine - M. LAMOUR René - Mme VANCAPPELLEN-WASIELEWSKI Véronique - Mme CASTELLI-LECLERCQ Murielle - M. LAURENT Gérard - Mme BROUWERS-ESTIN Annick - M. GUINCHI Jean-Christophe - M. JUMEAUX Pascal - Mme BOUTILLIER JUMEAUX Anne-Laure - M. KHOUIEL Farid - M. SZPERKA Stanislas - M. MARCHESE Elio - M. MENET Christian - Mme LEFEBVRE ALBANESE Rosa Maria - M. BLANQUART Serge

Procurations :

M. LIVE Hervé a donné pouvoir à M. BULINSKI Christian
Mme DENNETIERE-SIERADSKI Caroline a donné pouvoir à Mme BOUTILLIER JUMEAUX Anne-Laure
Mme BLONDEL HAMMOUCH Nina a donné pouvoir à M. GUINCHI Jean-Christophe
M. VAN DER AUWERA Alexandre a donné pouvoir à LORiot Yannick
M. BUQUET Julien a donné pouvoir à M. JUMEAUX Pascal
Mme HOMONT PATTEIN Sylvie a donné pouvoir à M. MARCHESE Elio
M. POULAIN Richard a donné pouvoir à M. LAURENT Gérard

Secrétaire de séance : Mme JACQUIN-FERRARI Anne-Marie

M. le Maire demande au Conseil Municipal l'autorisation d'ajouter un point à l'ordre du jour :

Demande de subvention au titre de l'Aide Départementale aux Villages et Bourgs (A.D.V.B) année 2024 -
Rénovation de l'éclairage public (phase 7)

1-1 RAPPORT D'ORIENTATION BUDGETAIRE 2024

M. BULINSKI Christian présente le Rapport d'Orientations Budgétaires (ROB) 2024.

I. INTRODUCTION

Les projections économiques prévoient une hausse des prix de 5,6% en 2023, puis 3,2% en 2024 et 2,1% en 2025, se rapprochant aussi de l'objectif à moyen terme de 2%.

Dans un contexte national encore fortement marqué par l'inflation et les efforts budgétaires demandés aux collectivités (diminution de 5% des dépenses de fonctionnement), nous présenterons un budget 2024 en équilibre sous le signe de la poursuite de recherches d'économies sur le fonctionnement afin de supporter la hausse généralisée des coûts tout en maintenant un service public de qualité.

RAPPEL : LE DEBAT D'ORIENTATIONS BUDGETAIRES

Au sein de toute la collectivité, sur la base d'un rapport d'orientations budgétaires, un débat est organisé en assemblée afin d'échanger sur les éléments suivants :

- La structure de la gestion de la dette,
- La structure et l'évolution des dépenses et des recettes,
- La structure et l'évolution des effectifs, de la masse salariale,
- Les investissements.

Le débat doit avoir lieu dans les 10 semaines précédant le vote du budget primitif.

II. PRESENTATION DE LA STRUCTURE ET GESTION DE LA DETTE

La commune de Montigny en Ostrevent a emprunté 700 000.00 euros dans le cadre des travaux de requalification des abords de la gare. Les remboursements ont pris effet au 01/07/2012 pour une durée de 15 ans. Ci-après l'état de la dette au 01/01/2024.

A noter que la commune a un ratio de 68€/habitants alors que la moyenne des communes de même strate nationale est de 528€/habitants. (réf année 2021 DGFIP)

TABLEAU D'AMORTISSEMENT

Etablissements Bancaires	Taux	Montant Emprunté	Remboursement Effectué	Reste à rembourser	Capital en 2024	Intérêts en 2024
Caisse Epargne	5,38	600 000,00	414 054,03	185 945,97	49 543,50	8 998,50
Crédit Agricole	5,64	100 000,00	72 941,55	27 058,45	8 073,99	1 981,47
Total		700 000,00	486 955,58	213 004,42	57 617,49	10 979,97

M. BULINSKI précise : capital de 57 617.49 € (investissement), et les intérêts de 10 979.97 € (fonctionnement).

III. LA TENDANCE BUDGETAIRE SUITE AU RESULTAT PROVISOIRE 2023

Section de fonctionnement

Après une année 2022 qui s'est soldée pour un léger excédent de 14 197.06 euros, l'année 2023 verra des dépenses de fonctionnement supérieures aux recettes. Compte tenu des difficultés rencontrées pour clôturer le compte administratif 2023 (Installation d'un nouveau service de gestion comptable, corrections nombreuses d'imputations tant en dépenses qu'en recettes), il n'est pas possible d'arrêter au moment de l'élaboration du R.O.B, un montant précis du déficit, mais que l'on peut estimer à hauteur de 20 000.00 euros et non 100 000.00 comme annoncé lors de la commission des finances du 16/02/2024.

Ce déficit s'explique entre autres par les coûts d'énergie (électricité, chauffage gaz) encore très élevés.

ELECTRICITE	2021	150 160,02 €	
	2022	204 929,11 €	+54 769,09 €
	2023	259 255,66 €	+54 326,55 €

CHAUFFAGE	2021	107 044,15 €	
	2022	184 725,51 €	+77 681,36 €
	2023	245 784,72 €	+61 059,21 €

M. SZPERKA : Economie substantielle globalisée (extinction de l'éclairage public (23h - 5h) ?

M. BULINSKI : Oui. Environ entre 30 et 40 000 €

M. MARCHESE : L'augmentation des montants des factures est-elle due à une consommation excessive ?

M. le Maire : Elle est due à l'augmentation des tarifs. Il donne des précisions sur les sources d'énergie utilisées dans nos bâtiments publics et sur les efforts mis en œuvre (changement des chaudières par exemple)

Les autres charges à caractère général, liées au bon fonctionnement des services sont fortement impactées par l'inflation et le prix des fluides.

De plus les différents organismes intercommunaux dont nous dépendons (SDIS - SICAIE - RIPESE - CCCO - SCOT...) voient leurs prestations sensiblement augmentées.

Concernant les recettes, pour les chapitres 70 (produits des services du domaines et ventes diverses) et 73 (impôts et taxes) le réalisé est légèrement supérieur aux prévisions budgétaires. Pour le chapitre 74 (dotations et participations), on constate une plus-value essentiellement due à la dotation au titre du filet de sécurité (montant de la dotation : 92 762.00 euros). A noter que pour la DGF, la DSR, la DNP, et le FPIC, le montant total n'augmente que de 12 500.00 euros en 2023 par rapport à 2022 (1 772 818.00 euros en 2022, 1 785 320.00 euros en 2023). Si les dotations n'augmentent pas sensiblement et si le filet de sécurité n'est pas reconduit l'avenir risque d'être compliqué.

M. JUMEAUX : Horizon du maintien du filet de sécurité ?

M. BULINSKI : Il y a eu un acompte fin 2022, le solde fin 2023. Crainte de la non reconduction de ce dispositif pour l'année 2024.

Section d'investissement

Hormis quelques équipements et réparations urgentes de notre patrimoine, l'année 2023 a vu une pause dans les projets d'investissements et a permis la finalisation des chantiers débutés en 2022. Cela va se traduire par un excédent global dont le montant reste à déterminer à la date de rédaction du R.O.B.

IV. LES ORIENTATIONS BUDGETAIRES POUR L'EXERCICE 2023

Section de fonctionnement

Pour pouvoir maîtriser les dépenses de chauffage, il nous a paru opportun d'opter pour un tarif bloqué du prix du gaz depuis le renouvellement du marché d'exploitation des installations thermiques à compter du 1^{er} juillet 2023. Pour l'énergie électrique la tendance à la baisse reste incertaine.

Les autres charges à caractère général, liées au bon fonctionnement des services resteront fortement impactées par l'inflation.

Cette incertitude nous incite donc à la plus grande prudence budgétaire et à poursuivre nos réductions de consommations de nos bâtiments publics et de notre éclairage (coupure de l'éclairage public de 23h00 à 05h00).

On pourrait envisager une augmentation des taux d'imposition locale de l'ordre de 5 à 6% (taxe d'habitation, taxe foncière sur les propriétés bâties et non bâties). Cela représenterait une

augmentation de nos recettes fiscales d'environ 64 000.00 euros (+ 5%) ou 76 000.00 euros (+ 6%). Proposition à débattre.

M. MARCHESE : Les gens en ont assez des augmentations

M. MENET : Le montant du déficit annoncé lors de la commission de finances (100 000€) est passé à 20 000. De ce fait, ne pas envisager cette augmentation

M. BULINSKI : Insiste à plusieurs reprises que cette proposition reste à débattre et c'est le but de cette séance. Au prochain Conseil Municipal, examen des différentes propositions

M. MENET : Demande une explication sur l'écart de 10 000€ sur une facture d'eau semestrielle début 2023

M. BULINSKI : On a payé 3 factures d'un coup

M. le Maire : Précise que les efforts d'économie sont faits à tous les niveaux, notamment en matière d'affranchissement

A noter que notre commune a une activité économique très faible. Cela se traduit par une attribution de compensation négative et un remboursement de plus de 115 000.00 euros à l'intercommunalité (application de la fiscalité unique).

M. JUMEAUX : Que rapportent les entreprises implantées sur la Zone Barrois ?

M. le Maire : Pas grand-chose car les implantations sur Montigny sont minimes

D'autre part, les tarifs communaux devraient également évoluer à la hausse. Le pourcentage d'augmentation pourrait être de l'ordre de 5%. Autre proposition à débattre.

En ce qui concerne les subventions octroyées aux associations, y compris le CCAS celles-ci ne devraient pas augmenter cette année. (Sauf manifestations très exceptionnelles).

Section d'investissement

Les sources de financement de l'investissement seront :

- Les subventions,
- Le FCTVA,
- Les cessions de terrains (Rue la Fontaine, Rue Matisse),
- L'affectation de l'excédent en capital,
- Un éventuel virement de la section de fonctionnement.

M. SZPERKA : De quel ordre est notre capacité d'autofinancement ?

M. BULINSKI : Environ 700 000 €

M. le Maire : Il reste 700 000 € de recettes de fonctionnement suite aux gros travaux (toitures Victor Hugo et La Fontaine, réfection des voiries : environ 100 000 €/ rue)

Concernant les projets :

- L'acquisition de l'ancien centre FILIERIS pour un EVS (Espace de Vie Sociale), conditionnée par l'octroi de subventions (CAF, ETAT...)
- Les travaux de la phase 6 de l'éclairage public (subvention ADVB octroyée),
- Terminer la rénovation de l'éclairage public par la phase 7 (solliciter l'ADVB ou le DETR),
- Installation de défibrillateurs,
- Equipement et travaux urgents du patrimoine mobilier et immobilier avec un effort particulier sur le réseau routier.

M. SZPERKA : Ok pour la cession du terrain rue La Fontaine. Par contre, la vente du terrain rue Henri Matisse est décidée lors de quel Conseil Municipal ?

En plus, utilisation de 4 jours de la Maison pour Tous, parc du Galibot.

L'EVS ? Le coût ?

M. le Maire : Aides de la CAF et de l'ETAT (rdv avec le Sous-Préfet fin mars 2024)

M. MARCHESE : On se crée des besoins. L'EVS est inutile. L'existant fonctionne très bien.

M. SZPERKA : On a un bâtiment existant qui a coûté 170 000 €

M. le Maire : Nous avons 2 QPV à Montigny. Un EVS sera indispensable

M. JUMEAUX : Projets en veille sur investissement ?

M. BULINSKI : Pour faire face à des situations imprévues : défibrillateurs, réfection rue des Liniers (150 000€), ...

V. LES CHARGES DE PERSONNEL

Les charges de personnel restent le premier poste de dépenses (48.8% du total des dépenses de fonctionnement). La maîtrise de l'évolution est indispensable. Malgré une certaine stabilité des effectifs le montant total des dépenses (sans tenir compte des remboursements) est passé de 1 784 835.10 euros en 2022 à 1 882 965.60 euros en 2023, soit une augmentation de 98 130.50 euros, 5.5% en plus. Les charges en personnel pour les heures périphériques et l'ALSH n'augmentent que de 331.08 euros (56 885.91 euros en 2022 et 57 216.99 euros en 2023).

A noter, la mise en paiement de la prime pouvoir d'achat pour l'ensemble de nos fonctionnaires territoriaux, à hauteur de 50% des taux autorisés par l'état, suivant la délibération du conseil municipal en date du 19 décembre 2023. Le versement des 50% restants est conditionné par une compensation d'état.

M. MARCHESE : La charge de personnel n'était-elle pas supérieure à 50% ?

M. le Maire : Non

VI. CONCLUSION

Notre but est de présenter un budget primitif répondant aux besoins des habitants dans un contexte économique inquiétant.

Ce budget sera élaboré et présenté en respectant les grands principes du droit budgétaire en particulier la sincérité et l'équilibre budgétaire.

Il nous faudra :

- Contenir l'évolution des charges de fonctionnement malgré le contexte inflationniste et d'incertitude lié aux impacts de la crise énergétique.
- Contenir l'évolution de la masse salariale malgré l'augmentation inévitable due à la revalorisation, glissement vieillesse et technicité.
- Retrouver l'auto-financement afin de maintenir un taux d'épargne suffisant.
- Maintenir la dette communale qui affiche aujourd'hui une dette par habitant de 68.00 euros nettement inférieure à celle de la strate (528.00 euros/habitant).

M. MARCHESE : La hausse des tarifs de la restauration scolaire est-elle due à l'augmentation des salaires ou du coût des produits ?

M. le Maire : Aux 2. Tout en privilégiant la qualité des repas.

Il est proposé au Conseil Municipal d'entériner le Débat autour du ROB.

Vote à l'unanimité.

1-2 DECISIONS PRISES EN APPLICATION DE L'ARTICLE L.2122-22 DU CODE GENERAL DES COLLECTIVITES TERRITORIALES

01 - 2024 : Signature de renouvellement de toutes les assurances de la commune.

M. JUMEAUX : Demande de précisions sur la compagnie d'assurance

M. le Maire : AXA

1-3 DEMANDE DE SUBVENTION AU TITRE DE L'AIDE DEPARTEMENTALE AUX VILLAGES ET BOURGS (A.D.V.B) ANNEE 2024 - RENOVATION DE L'ECLAIRAGE PUBLIC (PHASE 7)

Monsieur le Maire explique que dans le cadre de l'A.D.V.B (Aide Départementale aux Villages et Bourgs), il est possible de solliciter une participation financière pour des travaux de rénovation de l'éclairage public.

Monsieur le Maire présente à l'assemblée délibérante le projet de rénovation de l'éclairage public (Phase 7) pour un montant de 82 342.50 € H.T (Rues : De la Gare, Claude Monet, du Calvaire, Stanislas Lukowiak, Cité des Pâtures et parking du Centre Jean Monnet).

Montant Hors taxe de l'opération		82 342.50 € HT
Demande A.D.V.B	50%	41 171.25 € HT
Autofinancement	50%	41 171.25 € HT

M. SZPERKA : l'équipement de l'éclairage de Centre J Monnet est-il doté avec économie d'énergie ? M. le Maire : Non, par contre l'Avenue R. Honoré Oui.

M. MARCHESE : Propose de réduire l'intensité de l'éclairage public de 20h à 23h et de 5h à 8h. M. le Maire : Oui.

Après avoir délibéré, Le conseil municipal **approuve le projet à l'unanimité** et autorise Monsieur le Maire à :

- Solliciter pour ce projet une subvention au titre de l'A.D.V.B 2024
- Signer toutes les pièces relatives à ce dossier.

1-4 QUESTIONS DIVERSES

M. JUMEAUX : Propose de faire entrer le bus SMTD sur le parking du Centre FILIERIS pour faciliter l'accès aux piétons

M. GUINCHI : Propose au Maire de faire la demande à la SMTD

M. le Maire en prend note

M. GUINCHI : S'étonne que contrairement à ce qui a été décidé, 2 membres de la même famille sont animateurs à l'ALSH

M. LAMOUR : En effet, c'est une situation exceptionnelle suite à un désistement de dernière minute (recrutement de la première personne sur liste complémentaire)

M. MENET : Quelles sont les critères de classement sur liste complémentaire ?

M. LAMOUR : Par ordre d'inscription.

Clôture du Conseil Municipal à 19h43